



Préavis de grève LPA Ostende

Création : jeudi 11 janvier 2018 14:25

Le préavis de grève court du 15 janvier 2018 au 01 mars 2018.

Référence:

Article 11.4.34 Rppol – indemnités de repas – troisième point.

Le RPPol doit être modifié car les aéroports régionaux doivent recevoir cette indemnité de repas.

C'est une question légitime.

Point de vue de l'Autorité:

Modification et ou adaptation du texte pour les sections d'intervention. Seul la LPA Gosselies entre en considération.

Selon le responsable de la LPA le problème existe pour les autres aéroports régionaux .

La question aura une double portée :

- Modifier le Mammouth
- Définition de ce qu'est une équipe de pointe et une équipe d'intervention

D'autre part dans les négociations sectorielles, l'idée est de remplacer les indemnités de repas par des chèques-repas.

Les organisations syndicales présentes ne peuvent pas être d'accord avec cette vision. Les négociations sont couplées avec l'accord sectoriel et le dossier sera, à nouveau, mis sur le métier .

De facto , le préavis de grève sera activé.